

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le 25 juin 2013

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 25 juin 2013, à 16 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 :	Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 :	Louis Quevillon
Siège numéro 3 :	André McNicoll
Siège numéro 4 :	Serge Riendeau
Siège numéro 5 :	Richard Boyer
Siège numéro 6 :	Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Est également présent :

Monsieur René Tousignant, Directeur général et greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire Georges Dinel ouvre la séance à 16 h.

Le Conseil municipal, conformément aux articles 323 et suivants de la Loi sur les cités et villes, constate et il est établi que l'avis de convocation de la séance spéciale a été signifié à tous les membres du Conseil municipal. Tous les membres du Conseil municipal ont signé, les 18 et 20 juin 2013, une renonciation à ce que l'avis leurs soient envoyés par courrier recommandé et ont reçu, au même moment, une copie de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance extraordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Période de questions;
4. Abrogation de la résolution numéro 09-06-215 – Dossier « Élections 2009 » Résolution d'intention du Conseil municipal d'autoriser le vote par correspondance pour les non résidents aux prochaines élections municipales
5. Période de questions ;
6. Levée de la séance extraordinaire.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

13-06-214

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Louis Quevillon appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

13-06-215

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 09-06-215 – DOSSIER « ÉLECTIONS 2009 » RÉOLUTION D'INTENTION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUTORISER LE VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES NON RÉSIDENTS AUX PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE pour la tenue des Élections 2013, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ne désire pas se prévaloir de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, ayant traité au vote par correspondance;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il y a lieu d'abroger la résolution numéro 09-06-215 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Richard Boyer appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'abrogation de la résolution numéro 09-06-215.

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise, dans les plus brefs délais, au Ministères des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'au Directeur général des élections.

Monsieur le conseiller André McNicoll demande le vote :

Pour : La conseillère : Paule Blain Clotteau,
les conseillers : Louis Quevillon, Jean-Claude
Lalonde, Richard Boyer, Serge Riendeau et le
Maire Georges Dinel.

Contre :
Le conseiller:
André McNicoll

Adopté à la majorité

PÉRIODE DE QUESTIONS

***Procès-verbal du Conseil municipal
de la Ville de Brownsburg-Chatham***

Aucune présence dans la salle.

13-06-216

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 16h12, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Georges Diné,
Maire

Monsieur René Tousignant, MAP
Directeur général et greffier